Décision 10-DCC-63 du 21 juin 2010

relative à la prise de contrôle exclusif des groupes Ne Varietur et CI2E par la société Arclight Capital Partners

Posted on: 23 juillet 2010 | Secteurs :

ENERGIE / ENVIRONNEMENT

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	NeoDexamGroupe Arclight Capital Partners
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Ne Varietur CI2E

Lire

le texte intégral de la décision
129.14 Ko